

# INFORMATION IMPORTANTE SPANC

(ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

COMMUNAUTE DE COMMUNES



*Pays de SAINTE-HERMINE*

Un démarchage est actuellement en cours sur le territoire de Communauté de Communes du pays de Sainte Hermine, pour des contrôles ou de la rénovation de système d'assainissement non collectif.

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine, rappelle que :

« L'assainissement individuel est une compétence intercommunale ».  
Aucune société n'a été mandatée ni pour des contrôles, ni pour d'éventuels travaux sur les installations d'assainissement.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Pays De Sainte Hermine, est l'interlocuteur principal pour toutes informations concernant l'assainissement individuel (aides, contrôles ...).

Les contrôles sont parfaitement réglementés. Seul le SPANC de La Communauté de Communes est chargée du contrôle des installations (vente, rénovation, construction, suivi des dispositifs ...).

En cas de doute, il ne faut signer aucun papier, et ne pas hésiter à contacter nos services, au 02.51.97.89.42, voir la gendarmerie territoriale au 02.51.97.91.17.



**Norbert BARBARIT**

Président de la Communauté de Communes  
Président du Vendéopôle Atlantique